

Attribution de subventions dans le cadre des actions de valorisation du patrimoine

SOS Loire vivante – ERN France : « Rivières d'images et Fleuves de mots » (16^{ème} édition)

SOS Loire vivante lance la 16^{ème} édition (2012-2013) du programme d'éducation à l'environnement « Rivières d'image et Fleuves de mots ». Son objectif est la sensibilisation des enfants à l'environnement des rivières dans toutes ses composantes (en tant qu'écosystème, lieu historique, lieu culturel...). Il ambitionne de faire prendre conscience aux enfants leur appartenance à une même entité qu'est le bassin versant de la Loire à travers le concept d'*adresse écologique*. Il prend la forme d'un concours d'arts plastiques, visuels (multimédia) et de poésie permettant un décloisonnement des disciplines autour de l'exploration de la rivière sur un thème défini annuellement et d'une restitution des découvertes faites tout au long de l'année. La valorisation du travail réalisé par les enfants se fait grâce à un module d'expositions itinérantes. Le thème retenu cette année est : « La rivière, qui unit et sépare ».

Pour accentuer la notion de solidarité de bassin, cette nouvelle édition du projet Rivières d'Images et Fleuves de Mots reprend, sur bases de volontariat, le volet d'échanges entre les classes : concrètement les classes sont mises en relation deux par deux (une classe de l'amont et une classe de l'aval) pour constituer un réseau de « Correspondants de Loire ». Les enfants peuvent ainsi découvrir au travers de photos, documents, petits textes et/ou dessins... à quoi ressemble leur rivière quand elle passe chez leurs camarades de l'aval ou de l'amont.

Après une exploration locale, il sera proposé aux participants d'approfondir leurs découvertes en se posant les questions suivantes : d'où vient ma rivière ? Où va-t-elle ? Qui y vit, le long à l'intérieur et autour ? Quels liens existe-t-il entre tous ses habitants ? Trois grandes notions, essentielles pour des rivières vivantes, pourront alors être abordées : le bassin versant, la solidarité amont/aval, la continuité écologique.

Le jury de RIFM 2013 aura lieu au mois de juin, sur la partie moyenne ou amont du bassin de la Loire, pour alterner d'une année sur l'autre, puisque cette année il a eu lieu en aval, dans le département du Maine-et-Loire.

Le déroulement sur l'année est le suivant :

- janvier : Inscription au concours 2012-2013, envoi du matériel (toile + peinture ou cd), mise en relation des correspondants de Loire, envoi du guide pédagogique et du règlement,
- mars : Envoi de la fiche de liaison (avancement du projet)
- mai : Restitution des oeuvres finales
- juin : Jury, exposition des toiles du concours RIFM sur le lieu de l'exposition finale, envoi de la fiche de liaison (clôture du concours, résultats et récompenses)
- sept-déc. : évaluation de l'édition 2013 et préparation du concours 2013 - 2014
- toute l'année : autres actions 2013 accompagnant le concours (voir ci-dessous)

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Coordination et animation du concours exposition finale outils pédagogiques	42 000 €	Etat	26 900 €	45 %
Concours RIFM	4 800 €	EP Loire	11 300 €	19 %

Exposition finale et réunion du jury	1 500	Autofinancement et sponsoring	21 600 €	36 %
Communication sur le projet	4 000 €			
Définition et Edition des supports pédagogiques	7 500 €			
TOTAL	59 800 €	TOTAL	59 800 €	

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

Ville d'Orléans : 6^{ème} édition du Festival de Loire du 18 au 22 septembre 2013

L'Etablissement a été sollicité, par courrier en date du 2 octobre 2012, pour participer financièrement à la 6^{ème} édition du Festival de Loire qui se tiendra sur les quais de la ville du 18 au 22 septembre 2013. Il s'agit, avec plus de 200 bateaux, du plus important rassemblement européen de la marine fluviale. 650 000 visiteurs sont attendus.

A l'occasion des 4^{ème} et 5^{ème} éditions, l'Etablissement était intervenu financièrement à hauteur de 4 000 €. Il est proposé de porter à **5 000 €** le montant de cette aide financière, et de prévoir son paiement de manière forfaitaire.

En contre partie de ce co-financement, la Ville d'Orléans a été sollicitée pour une reconduction de ce qui s'était fait en 2011, à savoir, la mise à disposition d'un stand (ou en partie), ainsi que l'annonce dans le programme du festival d'un événementiel à l'initiative de l'EP Loire et qui pourrait être organisé ou valorisé à cette occasion.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.